

SECTION CYTO-PATHOLOGIE

SERVICE DE CYTOLOGIE

HEURES DE SERVICE

Service de jour de 8 h à 16 h :

Service régulier du lundi au vendredi, sauf les congés fériés.

PERSONNES RESSOURCES

Téléphone

Pathologistes

Dr Daniel Gervais, chef de service clinique

(450) 771-3333
Poste 3535

Dr Jean Piché

(450) 771-3333
Poste 3535

Chef des services de biologie médicale

Madame Johanne Lussier

(450) 771-3333
Poste 3543
FAX: (450) 771-3510

Assistantes chefs technologistes

Mme Josée Archambault

(450) 771-3333
Poste 3546

Mme Vanessa Laflamme

(450) 771-3333
Poste 3548

TABLE DES MATIÈRES DU SERVICE DE CYTOLOGIE

Requêtes cytologie (version électronique)

Requête cytologie gynécologique



Reclo cyto gyneco Verso cyto gyneco
2011-03-24 4040387, 2011-03-24 4040387.

Requête cytologie non gynécologique



Cyto non gyneco
2011-03-24 4040388.

1.0 Cytologie gynécologique

- 1.1 Technique de prélèvement (vagin - col - endocol)
- 1.2 Technique de prélèvement (lésion vulvaire)

2.0 Cytologie non gynécologique

- 2.1 Expectoration
- 2.2 Urine
- 2.3 Liquide de ponctions (ascite, pleural, kyste, synovial, liquide céphalo-rachidien, etc...)
- 2.4 Brossage gastrique
- 2.5 Lavage gastrique et côlon
- 2.6 Brossage bronchique
- 2.7 Lavage bronchique
 - 2.7.1 Recherche de pneumocystis carinii
- 2.8 Écoulement mammaire
- 2.9 Lésion de la peau

3.0 Aspiration à l'aiguille fine

- 3.1 Sein - thyroïde - ganglion - matériel solide
- 3.2 Sein - thyroïde - matériel liquide

PROCÉDURES DISPONIBLES

- 1.1 Technique de prélèvement (vagin - col - endocol)

- 1.2 Technique de prélèvement (lésion vulvaire)

1.1 Technique de prélèvement (vagin-col-endocol) (V.C.E.)**2010-07-27**

Analyse demandée pour la **recherche de cellules néoplasiques**, de flore pathogène et pour le dépistage des lésions endométriales surtout chez les femmes ménopausées.

IMPORTANT:

- Les frottis doivent être faits **avant** l'examen gynécologique entre le 10^o et le 26^o jour du cycle.
- Attendre :
 - **24 heures** après une douche vaginale.
 - **4 semaines** après une électrocoagulation du col, une cryothérapie, une biopsie ou un curetage.
 - au moins **4 semaines** avant de reprendre un prélèvement de cytologie gynécologique.
- Après un accouchement, attendre la reprise des menstruations avant de faire une cytologie gynécologique.

A) Nécessaire: 1 requête de cytologie gynécologique



**Recto cyto gynec Verso cyto gynec
2011-03-24 4040387.2011-03-24 4040387.**

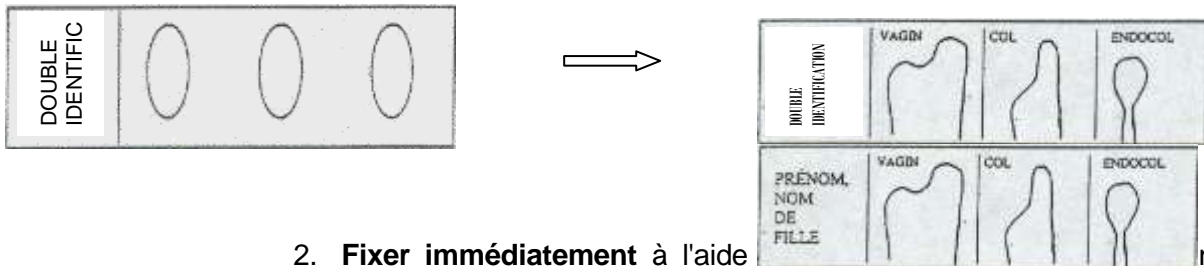
- 1 crayon de plomb
- 1 lame à bout dépoli
- 1 fixateur (cytospray)
- 1 spatule de Lerner
- 1 tige montée
- 1 spéculum

- B) Prélèvement:**
1. **Identifier** la lame (bout dépoli) à l'aide d'un crayon de plomb avec double identification : **nom de fille et prénom** de la patiente et # RAMQ ou # dossier CSSSRY ou date de naissance (année-mois-jour).
 2. Introduire le spéculum **sans lubrifiant** et de façon à bien visualiser le col de l'utérus.
 3. Prélever les sécrétions dans le cul-de-sac vaginal avec l'une des extrémités de la spatule. Laisser le matériel sur la spatule. (Vagin)
 4. Avec l'autre extrémité de la spatule, gratter l'orifice du col, avec un mouvement de rotation de 360° en appuyant assez fortement. Laisser le matériel sur la spatule. (Col)

N.B.: Enlever le surplus de mucus avant de faire le prélèvement.

- Utiliser la tige montée pour le prélèvement de l'endocol. Introduire la tige montée dans l'orifice du canal endocervical et effectuer un mouvement de rotation. (Endocol)

- C) Étalement:**
- Étaler sur la lame les prélèvements: Vagin - Col - Endocol. (Voir illustration)



- Fixer immédiatement** à l'aide de la canette à environ 20 cm de la lame.
- Lorsque la lame est sèche, la déposer dans la boîte de transport.

NOTE:

- **Une seule lame est nécessaire** pour un examen de cytologie gynécologique.
- **Bien séparer les prélèvements**, vagin - col - endocol lors de l'étalement sur la lame.
- Étaler le frottis vaginal en dehors de la zone de verre dépolie (endroit où l'on écrit le nom de fille de la patiente).
- Il serait préférable de **ne pas faire des étalements trop épais** car l'examen cytologique se fait au microscope à lumière. Lorsqu'il y a superposition de plusieurs couches de cellules, il nous est impossible de visualiser les détails nucléaires.

- D) Transport:** **Expédier la lame dans un délai de 1 semaine** à la réception du laboratoire, **avec renseignements cliniques pertinents**, accompagnée d'une requête de cytologie gynécologique dûment complétée.

1.2 Technique de prélèvement (lésion vulvaire)

2010-07-27

A) **Nécessaire:** 1 requête de cytologie gynécologique



Recto cyto gyneco Verso cyto gyneco
2011-08-24-404387.2011-08-24-404387.

- 1 crayon de plomb
- 1 lame à bout dépoli
- 1 fixateur (cytospray)
- 1 compresse (imbibée de sérum physiologique)
- 1 lame de scalpel

B) **Prélèvement:** 1. **Identifier** la lame (bout dépoli) à l'aide d'un crayon de plomb avec double identification : **nom de fille et prénom** de la patiente et # RAMQ ou # dossier CSSRY ou date de naissance (année-mois-jour).

- 2. Placer la compresse sur la lésion afin de l'hydrater.
- 3. Faire un grattage vigoureux de la lésion avec la lame de scalpel.


N.B.: **Si la lésion est kératinisée**, faire un premier grattage afin d'enlever la couche superficielle (ne pas conserver ce spécimen car il est inadéquat). Procéder à un second prélèvement de la lésion et continuer à l'étape 4.


- 4. Étaler uniformément sur une lame.
- 5. **Fixer immédiatement** à l'aide du fixateur (cytospray).

C) **Transport:** **Expédier la lame dans un délai de 1 semaine** à la réception du laboratoire, **avec renseignements cliniques pertinents**, accompagnée d'une requête de cytologie gynécologique dûment complétée.

PROCÉDURES DISPONIBLES

- 2.1 Expectoration
- 2.2 Urine
- 2.3 Liquide de ponctions (ascite, pleural, kyste, synovial, liquide céphalo-rachidien, etc ...)
- 2.4 Brossage gastrique
- 2.5 Lavage gastrique et côlon
- 2.6 Brossage bronchique
- 2.7 Lavage bronchique
 - 2.7.1 Recherche de pneumocystis carinii
- 2.8 Écoulement mammaire
- 2.9 Lésion de la peau

- Ne **jamais** prélever de spécimen **la fin de semaine, les jours fériés et après 15 h sur semaine.**
 - **Toujours indiquer la date et l'heure** du prélèvement.
- A) **Nombre de spécimens requis:** 3
- B) **Fréquence des prélèvements:** 1 par jour pendant 3 jours de suite
- C) **Nécessaire:**
- requêtes de cytologie non gynécologique
- 
- Cylo non gyneco
2011-08-24-404388**
- pots identifiés "cytologie expectorations"
(solution alcoolique à 70% + quelques gouttes de bleu de méthylène)
Disponibles au laboratoire, service de cytologie.
- D) **Prélèvement:**
1. **Identifier** un pot au nom du patient. avec double identification : **nom et prénom** du patient et #RAMQ et/ou # dossier C555RY.
 2. Les spécimens sont recueillis le matin (autant que possible) après rinçage de la bouche **ou** lorsque le patient tousse et expectore abondamment.
 3. Faire expectorer le patient directement dans le pot.
 4. Effectuer le prélèvement si possible dans l'avant-midi.
- E) **Transport:** **Expédier le spécimen immédiatement** à la réception du laboratoire accompagnée d'une requête de cytologie non gynécologique dûment complétée, **avec renseignements cliniques pertinents.**
- F) **Remarque:** La **salive** constitue un spécimen **inadéquat.**

-
- **IMPORTANT** : NE JAMAIS PRÉLEVER LA PREMIÈRE URINE DU MATIN.
 - Ne **pas** prélever de spécimen **les fins de semaine, les jours fériés et après 14 h sur semaine.**
 - **Toujours indiquer la date et l'heure** du prélèvement.
- A) **Nombre de spécimens requis:** Selon la demande du médecin
- B) **Fréquence des prélèvements:** 1 par jour
- C) **Nécessaire:**
- requêtes de cytologie non gynécologique
- 
- Cylo non gyneco
2011-08-24-404388**
- pots identifiés "cytologie urine"
(solution alcoolique à 50%)
Disponibles au laboratoire, service de cytologie.
- D) **Prélèvement:**
1. **Identifier** un pot au nom du patient avec double identification : **nom et prénom** du patient et #dossier de CSSSRY ou #RAMQ.
 - *A des fins pratiques, l'urine peut être prélevée dans un autre contenant propre et transvidée par la suite.*
 - *Au besoin, faire boire le patient.*
 2. **Jeter** la première miction du matin ou l'utiliser pour des analyses autres que la cytologie.
 3. Recueillir l'urine à quantité à peu près égale à l'alcool contenu dans le pot.
- E) **Transport:** **Expédier le spécimen immédiatement** à la réception du laboratoire accompagnée d'une requête de cytologie non gynécologique dûment complétée, **avec renseignements cliniques pertinents.**

2.3 Liquide de ponctions2010-07-15

Ascite - pleural - kyste - synovial - liquide céphalo-rachidien - etc...

- Autant que possible ne pas prélever de spécimen **les fins de semaine, les jours fériés et après 15 h sur semaine.**
- S'il y a impossibilité de faire le prélèvement entre 8 h et 15 h du lundi au vendredi, toujours avvertir un(e) technologiste lorsque vous venez porter le spécimen au laboratoire.

A) Nécessaire: 1 requête de cytologie non gynécologique



**Cylo non gyneco
2011-03-24-404388**

1 pot à culture

B) Prélèvement:

1. **Identifier** un pot au nom du patient. avec double identification : **nom et prénom** du patient et # dossier de CSSSRY ou #RAMQ.
2. Déposer le spécimen directement dans un pot à culture. (Le pot ne doit contenir aucun préservatif.)

C) Transport: **Expédier le spécimen immédiatement** à la réception du laboratoire accompagnée d'une requête de cytologie non gynécologique dûment complétée, **avec renseignements cliniques pertinents.**

2.4 Brossage gastrique2010-07-15

- A) **Nécessaire:** 1 requête de cytologie non gynécologique



Cylo non gyneco
2011-03-24-101388

1 crayon de plomb
Lames de verre à bout dépoli
1 pot identifié "brossage gastrique"
(solution alcoolique à 95%)
Disponible au laboratoire, service de cytologie

- B) **Prélèvement:**
1. **Identifier** un pot au nom du patient. avec double identification : **nom et prénom** du patient et #dossier de CSSSRY ou #RAMQ.
Identifier les lames (bout dépoli) à l'aide d'un crayon de plomb avec double identification : **nom et prénom** du patient et #dossier de CSSSRY ou #RAMQ ou date de naissance (année-mois-jour).
 2. Étaler **uniformément** le spécimen sur les lames et les plonger **immédiatement**, sans les laisser sécher, dans le pot contenant l'alcool à 95%
- C) **Transport:** **Expédier le spécimen immédiatement** à la réception du laboratoire accompagnée d'une requête de cytologie non gynécologique dûment complétée, **avec renseignements cliniques pertinents.**

2.5 Lavage gastrique et côlon2010-07-15

Le liquide de lavage est expédié **immédiatement** à la réception du laboratoire **sur glace** accompagné d'une requête de cytologie non gynécologique dûment complétée, **avec renseignements cliniques pertinents.**

2.6 Brossage bronchique2010-07-15

A) **Nécessaire:** 1 requête de cytologie non gynécologique



Cylo non gyneco
2011-03-24-10-0388

1 crayon de plomb
Lames de verre à bout dépoli
1 fixateur (cytospray)
ou
Pot identifié "Brossage bronchique" (solution alcoolique à 95%)

B) **Prélèvement:**

1. **Identifier** les lames (bout dépoli) à l'aide d'un crayon de plomb avec double identification : **nom et prénom** du patient et #dossier de CSSSRY ou #RAMQ ou date de naissance (année-mois-jour).
2. Etaler **uniformément** le spécimen sur les lames.
3. **Fixer immédiatement** à l'aide du fixateur (cytospray).
ou
Plonger les lames **immédiatement**, sans les laisser sécher, dans le pot contenant l'alcool à 95%.

C) **Transport:** **Expédier le spécimen immédiatement** à la réception du laboratoire accompagnée d'une requête de cytologie non gynécologique dûment complétée, **avec renseignements cliniques pertinents.**

N.B.:

- Chaque prélèvement doit être accompagné d'une requête.
- Les prélèvements droit et gauche sont considérés comme des prélèvements distincts.

2.7 Lavage bronchique2010-07-15

A) **Nécessaire:** 1 requête de cytologie non gynécologique



Cylo non gyneco
2011-03-24-10-0388

1 tube de Luki

B) **Prélèvement:**

1. Laisser le spécimen dans le tube de Luki.
2. **Identifier** le tube au nom du patient. avec double identification : **nom et prénom** du patient et #dossier de CSSSRY ou #RAMQ.

C) **Transport:** **Expédier le spécimen immédiatement** à la réception du laboratoire accompagnée d'une requête de cytologie non gynécologique dûment complétée, **avec renseignements cliniques pertinents.**

N.B.: Chaque prélèvement doit être accompagné d'une requête.

- Les prélèvements droit et gauche sont considérés comme des prélèvements distincts.

2.7.1 Pneumocystis carinii (recherche de) (priorité urgente)

1. Téléphoner au service de cytologie (poste 3539) pour avertir.
2. Écrire sur la requête **urgent.**
3. Le spécimen de lavage bronchiolo-alvéolaire doit être reçu au service de cytologie pour **15 h** (pour les cas urgents).

A) **Nécessaire:** 1 requête de cytologie non gynécologique



Cylo non gyneco
2011-03-24 10:40:38

1 crayon de plomb
2 lames de verre **complètement dépolies**
Disponibles au laboratoire, service de cytologie
1 Fixateur (cytospray)

B) **Prélèvement:** 1. **Identifier** les lames à l'aide d'un crayon de plomb avec double identification : **nom et prénom** du patient et #dossier de CSSSRY ou #RAMQ ou date de naissance (année-mois-jour).

2. Déposer directement le matériel sur une des lames et à l'aide de la deuxième lame et **étaler uniformément**.

3. **Fixer immédiatement** à l'aide du fixateur (cytospray).

C) **Transport:** **Expédier le spécimen immédiatement** à la réception du laboratoire accompagnée d'une requête de cytologie non gynécologique dûment complétée, **avec renseignements cliniques pertinents**.

- A) **Nécessaire:** 1 requête de cytologie non gynécologique



Cylo non gyneco
2011-03-24-400388

- 1 crayon de plomb
- 1 lame à bout dépoli
- 1 fixateur (cytospray)
- 1 compresse (imbibée de sérum physiologique)
- 1 lame de scalpel

- B) **Prélèvement:**
1. **Identifier** la lame à l'aide d'un crayon de plomb avec double identification : **nom et prénom** du patient et #dossier de CSSRY ou #RAMQ ou date de naissance (année-mois-jour)

2. Placer la compresse sur la lésion afin de l'hydrater.

3. Faire un grattage vigoureux de la lésion avec la lame de scalpel.

N.B.: Si la lésion est kératinisée, faire un premier grattage afin d'enlever la couche superficielle (ne pas conserver ce spécimen car il est inadéquat). Procéder à un second prélèvement de la lésion et continuer à l'étape 4.

4. Étaler uniformément sur une lame.

5. **Fixer immédiatement** à l'aide du fixateur (cytospray).

- C) **Transport:** Expédier la lame à la réception du laboratoire accompagnée d'une requête de cytologie gynécologique dûment complétée, **avec renseignements cliniques pertinents.**

PROCÉDURES DISPONIBLES

- 3.1 Sein - thyroïde - ganglion (matériel solide)
- 3.2 Sein - thyroïde (matériel liquide)

A) **Nécessaire:** 1 requête de cytologie non gynécologique



Cylo non gyneco
2011-03-24-1010388

- 1 crayon de plomb
- Lames de verre à bout dépoli
- 1 fixateur (cytospray)
- 1 carton pour transport de lames
- 1 contenant Normosol
- 1 pistolet pour cytoponction
- 1 seringue de 20 ml
- 1 aiguille no 22

B) **Prélèvement:** 1. **Identifier** 2 lames à l'aide d'un crayon de plomb avec double identification : **nom et prénom** du patient et #dossier de CSSSRY ou #RAMQ ou date de naissance (année-mois-jour).

2. Déposer le matériel sur une des lames.

Pour ce faire, après la ponction:

- a) Enlever l'aiguille.
- b) Aspirer 4 à 5 ml d'air.
- c) Replacer l'aiguille, le biseau de celle-ci vers la lame.
- d) Repousser le piston, le matériel sera alors projeté sur une des lames.

3. Avec la 2^o lame étaler **rapidement** le matériel ainsi obtenu, de manière à avoir une couche uniforme de matériel.

4. **Fixer immédiatement** le matériel à l'aide du fixateur (cytospray) en plaçant la canette à environ 20 cm de la lame.

5. Recommencer à partir de l'étape 1 une 2^o fois.

6. Rincer l'aiguille dans le contenant Normosol.

C) **Transport:** **Expédier immédiatement** les lames et le pot de Normosol à la réception du laboratoire accompagnés d'une requête d'aspiration à l'aiguille fine dûment complétée, **avec renseignements cliniques pertinents.**

A) **Nécessaire:** 1 requête de cytologie non gynécologique



**Cylo non gyneco
2011-03-24-40388**

- 1 pot à culture
- 1 pistolet pour cytoponction
- 1 seringue de 20 ml
- 1 aiguille no 22

B) **Prélèvement:** 1. **Identifier** un pot au nom du patient. avec double identification : **nom et prénom** du patient et # dossier de CSSSRY ou #RAMQ.

2. Déposer le matériel directement dans un pot à culture. Le pot ne doit contenir aucun préservatif.

C) **Transport:** **Expédier le spécimen immédiatement** à la réception du laboratoire accompagné d'une requête d'aspiration à l'aiguille fine dûment complétée, **avec renseignements cliniques pertinents.**

SERVICE DE PATHOLOGIE

HEURES DE SERVICE

Service de jour de 8 h à 16 h:

Service régulier du lundi au vendredi, sauf les congés fériés.

PERSONNES RESSOURCES

Téléphone

Pathologistes

Dr Daniel Gervais, chef de service clinique

(450) 771-3333
Poste 3535

Dr Jean Piché

(450) 771-3333
Poste 3535

Chef des services de biologie médicale

Madame Johanne Lussier

(450) 771-3333
Poste 3543
FAX: (450) 771-3510

Assistantes chefs technologistes

Mme Josée Archambault

(450) 771-3333
Poste 3546

Mme Vanessa Laflamme

(450) 771-3333
Poste 3548

TABLE DES MATIÈRES DU SERVICE DE PATHOLOGIE

Requête pathologie (version électronique)



Formulaire
prescription pathologi

1.0 Pièces chirurgicales.

- 1.1 Directives générales de l'identification
 - 1.1.1 Identification de la requête
 - 1.1.2 Identification du spécimen

- 1.2 Directives générales d'acheminement
 - 1.2.1 La fixation
 - 1.2.2 L'état frais
 - 1.2.3 Demande d'immunofluorescence
 - 1.2.4 À l'extérieur des heures ouvrables

- 1.3 Particularités d'acheminement
 - 1.3.1 Placenta
 - 1.3.2 Foetus et foetus de plus de 500 g
 - 1.3.3 Spécimen provenant d'un IVG
 - 1.3.4 Membre
 - 1.3.5 Vasectomie

- 1.4 Acheminement selon la provenance
 - 1.4.1 Provenant de la salle d'opération
 - 1.4.2 Provenant de la clinique externe
 - 1.4.3 Provenant de la salle d'urgence
 - 1.4.4 Provenant d'ailleurs

- 1.5 Coupe à la congélation
 - 1.5.1 L'annonce
 - 1.5.2 L'acheminement

- 1.6 Rapports

2.0 Autopsie.

- 2.1 Renseignements généraux.
- 2.2 Disponibilité du service
- 2.3 Demande d'une autopsie

3.0 Analyses envoyées à l'extérieur.

- 3.1 Étude chromosomiale ou analyse caryotypique
 - 3.1.1 Prélèvement sanguin

- 3.1.2 Prélèvement de peau
- 3.2 Liquide amniotique.
- 3.3 Biopsie musculaire
- 3.4 Biopsie cutanée par immunofluorescence

TABLE DES MATIÈRES DU SERVICE DE PATHOLOGIE

4.0 Spermogramme

- 4.1 Rendez-vous
- 4.2 Contrôle de vasectomie
- 4.3 Infertilité et vasovasostomie

PROCÉDURES DISPONIBLES

- 1.1 Directives générales de l'identification
 - 1.1.1 Identification de la requête
 - 1.1.2 Identification du spécimen

- 1.2 Directives générales d'acheminement
 - 1.2.1 La fixation
 - 1.2.2 L'état frais
 - 1.2.3 Demande d'immunofluorescence
 - 1.2.4 À l'extérieur des heures ouvrables

- 1.3 Particularités d'acheminement
 - 1.3.1 Placenta
 - 1.3.2 Fœtus et fœtus de plus de 500 g
 - 1.3.3 Spécimen provenant d'un IVG
 - 1.3.4 Membre
 - 1.3.5 Vasectomie

- 1.4 Acheminement selon la provenance
 - 1.4.1 Provenant de la salle d'opération
 - 1.4.2 Provenant de la clinique externe
 - 1.4.3 Provenant de la salle d'urgence
 - 1.4.4 Provenant d'ailleurs

- 1.5 Coupe à la congélation
 - 1.5.1 L'annonce
 - 1.5.2 L'acheminement

- 1.6 Rapports

1.0 PIÈCES CHIRURGICALES

1.1 Directives générales de l'identification

1.1 Directives générales de l'identification

2009-05-25

1.1.1 Identification de la requête

Tout spécimen doit être accompagné d'une **requête de pathologie** #4040397 dûment complétée :



**formulaire
prescription patho-40**

- Nom et prénom du patient
- # dossier médical et/ou # RAMQ
- Provenance
- Date et heure de prélèvement
- Nom et prénom du médecin requérant **EN LETTRES MOULÉES** + # permis
- Signature du médecin requérant
- Renseignements cliniques pertinents
- Nature et site du prélèvement avec le nombre de pièces prélevées (utilisation des chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 6...)

N.B. : Pour les demandes à l'état frais et extemporanées (coupe à congélation), compléter le formulaire AH-226 « Consultation médicale ».

1.1.2 Identification du spécimen

Tout spécimen est déposé dans un **réceptacle identifié de la façon suivante** :

- Nom et prénom du patient
- # dossier médical (obligatoire lorsque le spécimen est prélevé au centre hospitalier) et/ou # RAMQ
- Date du prélèvement
- Nature et site du prélèvement (utilisation des lettres A, B, C,... conformément à la requête)
- Nom et prénom du médecin requérant

N.B. : Les pièces d'origine ou de nature différente doivent être placées dans des contenants différents.

1.0 PIÈCES CHIRURGICALES

1.2 Directives générales d'acheminement

1.2 Directives générales d'acheminement

2008-11-10

1.2.1 La fixation

Les pièces suivantes doivent nous parvenir **complètement** submergées dans du **TISSUFIX** afin de mieux préserver l'état des spécimens. (Un minimum de 20 ml de fixateur est requis dans le pot et/ou respecter le ratio pièce et fixateur de 1:20.)

Contenants :

90 ml avec liquide fixateur tissufix 50 ml	#3333257
500 ml	#3333205
946 ml	#3030021
1,9 L	#3330595
2,5 L	#3330596

Biopsies :

- Bronchique
- Cutanée (sauf si des études d'immunofluorescence sont nécessaires)
- De l'estomac
- De l'intestin
- De l'œsophage
- De la vessie (et col vésical)
- De prostate
- Du larynx
- Osseuse
- Pleurale
- Pulmonaire
- Rénale (sauf si des études d'immunofluorescence sont nécessaires)
- Utérine : endomètre, endocol, col (colpo)

Autres pièces :

- Amygdales et adénoïdes
- Appendice
- Canaux déférents
- Débris utérins
- Lipome
- Os et cartilages nasaux
- Petites pièces diverses
- Prépuce
- Sac herniaire
- Segments tubaires
- Vésicule biliaire

1.2.2 L'état frais

Les pièces suivantes doivent nous parvenir **à l'état frais et être acheminées immédiatement** au laboratoire :

Grosses pièces :

- Fœtus (voir 1.3.2)
- Ganglions
- Intestin
- Membres
- Placenta
- Rate
- Réduction mammaire
- Rein
- Tissu pour congélation (voir la section 1.5)
- Utérus
- Etc.

N.B. : Les petites pièces peuvent être déposées sur une gaze imbibée de saline afin de prévenir le dessèchement de la pièce.

1.2.3 Demande d'immunofluorescence

Le spécimen doit parvenir au laboratoire **à l'état frais dans l'heure qui suit le prélèvement mais avant 16 h** avec la mention « ETAT FRAIS ». Une procédure particulière de conservation est effectuée au laboratoire de pathologie. Il est préférable de ne pas faire de prélèvement le vendredi ou la veille d'un congé férié.

N.B. : Les petites pièces peuvent être déposées sur une gaze imbibée de saline afin de prévenir le dessèchement de la pièce.

1.2.4 À l'extérieur des heures ouvrables

Règles générales afin de prévenir l'autolyse des tissus :

En dehors des heures d'ouverture du service de pathologie sur semaine et durant les fins de semaine, les petites pièces sont **immergées complètement** dans le Tissufix (un minimum de 20 ml de fixateur est requis dans le pot et/ou respecter le ration pièce et fixateur de 1:20) et **gardées au bloc opératoire**.

Les pièces plus volumineuses telles : placentas, utérus, intestins, etc... doivent être conservées à l'état frais au réfrigérateur (4°C) et également gardées au bloc opératoire pour une période de 24 heures. Si le temps prévu excède 24 heures, les pièces doivent être complètement immergées dans le Tissufix à l'exception des placentas.

Référence : Contrôle de qualité en histopatologie, règles normatives, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec. 1993
Ackerman's surgical pathology, Juan rosai m.d., volume one, Mosby, 1996

1.3 Particularités d'acheminement**2010-02-26**

1.3.1 Placenta

- Le placenta est enveloppé dans un piqué, mis dans un contenant étanche de plastique (# 3330595 1.9 litre) ou équivalent identifié au nom de la patiente (Voir la section 1.1.2) et inséré dans un sac de plastique biosécurité pour le transport.
- Préparer la requête selon les exigences (Voir la section 1.1.1) et la déposer dans la pochette extérieure du sac biosécurité.

**formulaire
prescription patho-40**

- En dehors des heures d'ouverture du service de pathologie et les fins de semaine, les placentas sont gardés à l'état frais, au réfrigérateur de l'unité de soins.

Prendre note que les demandes de remise de placenta à la clientèle ne seront plus acceptées selon décision prise par la DAM en date du 8 février 2007, voir fichier joint.

**I:\VP Scanjet\
demandes remise pla****1.3.2 Fœtus et fœtus de plus de 500 g**

- Suivre la **politique de RSRY**, déjà établie, portant le numéro DSI-00-203, « Deuil périnatal » pour les catégories suivantes :
 - Fœtus de moins de 500 grammes décédé à la naissance;
 - Fœtus de plus de 500 grammes décédé à la naissance;
 - Bébé né vivant et qui est décédé par la suite quel que soit le poids.
- Le fœtus est déposé sur du papier imbibé de saline, placé dans un contenant étanche de plastique identifié au nom et numéro de dossier de la mère (voir la section 1.1.2) et inséré dans un sac de plastique biosécurité pour le transport.
- Préparer la requête selon les exigences (Voir la section 1.1.1) et la déposer dans la pochette extérieure du sac biosécurité accompagnée d'une histoire de cas selon les circonstances.

**formulaire
prescription patho-40**

- Pour toute demande d'autopsie, référer à la section 2.3.

ATTENTION !

Préciser sur la requête de pathologie, le désir des parents de disposer eux-mêmes du fœtus par la mention suivante :

“NE PAS DISPOSER. INHUMATION SOUHAITÉE.”

1.3.3 Fœtus et fœtus de plus de 500 g provenant d'un IVG

- Le contenu utérin est déposé dans un contenant étanche de plastique bien identifié (voir la section 1.1.2) en s'assurant d'ajouter suffisamment de fixateur pour submerger complètement le spécimen (voir la section 1.2.1) et inséré dans un sac de plastique biosécurité pour le transport.
P.S. L'extérieur du contenant ainsi que l'étiquette doivent être propres.
- Préparer la requête selon les exigences (Voir la section 1.1.1) et la déposer dans la pochette extérieure du sac biosécurité.

**1.3.4 Membres**

Lors de l'amputation, le membre doit être bien emballé dans un piqué plastifié, mis dans un sac en plastique, le spécimen bien identifié (Voir la section 1.1.2) et acheminé au laboratoire. (Voir la section 1.4)

Acheminement les jours ouvrables entre 8 h et 16 h

Par le préposé du bloc opératoire, avec requête dûment remplie. (Voir la section 1.4.1)

Acheminement de soir après 16 h, la nuit, les fins de semaine et jours fériés

- Descendre le spécimen à la morgue (local HG2-103) près du laboratoire)
- **Fixer la requête dûment complétée à la planchette fixée à la boîte prévue pour recevoir les dossiers face aux portes de la morgue et déposer le tout dans celle-ci. Cela indique au personnel du service de pathologie qu'un spécimen a été déposé dans la morgue.**

1.3.5 Vasectomie

Identifier les canaux déférents comme deux spécimens distincts : côté gauche et côté droit; chacun dans leur contenant respectif avec du Tissufix.

1.0 PIÈCES CHIRURGICALES

1.4 Acheminement selon la provenance

2008-02-13

1.4.1 Provenant de la salle d'opération

Acheminement par pneumatique :

Vous trouverez à la section 8.0 Modalités d'application de la procédure « *Transport des produits sanguins et dérivés ainsi que des spécimens biologiques, biopsies et exérèse par pneumatique* » le tableau des objets autorisés de même que les restrictions ainsi que la procédure d'emballage spécifique au Tissufix.

Les spécimens sont acheminés par le préposé de la salle d'opération, à la réception du laboratoire selon l'horaire déterminé :

8 h, 10 h 30, 12 h 30, 14 h et 15 h.

Pièces à l'état frais ou demande de coupe à congélation : le préposé de la salle d'opération qui effectue le transport de la pièce doit informer la personne de la réception du type de demande, soit « état frais » ou « coupe à congélation ».

À 16 h, il n'y a plus de secrétaire pour effectuer la réception au service de pathologie.

Attention !

Si une autre pièce doit parvenir au laboratoire, le personnel de la salle d'opération doit alors prévenir par téléphone, au numéro 4105, le personnel du laboratoire pour les consignes à suivre (acheminement au service de pathologie ou procédure de conservation au bloc opératoire (frigo à l'état frais ou avec fixateur) et ce, jusqu'à 16 h 15.

La liste opératoire est fournie au laboratoire, secrétariat de pathologie, à tous les jours par télécopieur du bloc opératoire.

1.4.2 Provenant de la clinique externe

Acheminement par pneumatique :

Vous trouverez à la section 8.0 Modalités d'application de la procédure « *Transport des produits sanguins et dérivés ainsi que des spécimens biologiques, biopsies et exérèse par pneumatique* » le tableau des objets autorisés de même que les restrictions ainsi que la procédure d'emballage spécifique au Tissufix.

Les spécimens provenant de la clinique externe sont apportés selon l'horaire déterminé :
8 h, 10 h 30, 14 h.

1.4.3 Provenant de la salle d'urgence

Les spécimens provenant de la salle d'urgence sont acheminés :

Entre 8 h et 16 h

- Au guichet, à la réception au laboratoire, pourvu qu'ils répondent aux directives d'acheminement générales ou particulières.

En dehors des heures normales de travail de 16 h à 8 h.

- Les pièces **doivent être submergées** complètement dans le Tissufix .
- Les pièces doivent être déposées dans le dépôt de spécimens situé près de la réception du laboratoire.

1.4.4 Provenant d'ailleurs

Les spécimens provenant d'ailleurs sont acheminés :

Entre 8 h et 16 h

- Au guichet, à la réception au laboratoire, pourvu qu'ils répondent aux directives d'acheminement générales ou particulières.

En dehors des heures normales de travail de 16 h à 8 h

- Les pièces **doivent être submergées** complètement dans le Tissufix. (Un minimum de 20 ml de fixateur est requis dans le pot et/ou respecter le ration pièce et fixateur de 1:20.)
- Les pièces doivent être acheminées au dépôt de spécimens situé près de la réception du laboratoire avant 16 h; sinon, attendre au lendemain durant les heures ouvrables.

1.0 PIÈCES CHIRURGICALES

1.5 Coupe à la congélation 1.6 Rapports

1.5 Coupe à la congélation

2009-05-25

1.5.1 L'annonce

Tout examen extemporané doit être annoncé au service de pathologie, la veille de l'opération si possible (sur la liste opératoire).

1.5.2 L'acheminement

Le spécimen bien identifié (voir la section 1.1.2), doit nous parvenir accompagné des requêtes dûment complétées (voir la section 1.1.1)



**formulaire
prescription patho-40**

Ou

Par une personne du service requérant en spécifiant à l'arrivée à la réception du laboratoire :
« *Spécimen pour une coupe à la congélation* ».

Lors de l'envoi du spécimen, le service de pathologie doit **être avisé** par téléphone au numéro 4105.

1.6 Rapports

2008-02-13

S'il s'agit d'une biopsie de petite dimension, il est possible de donner un rapport 24 h après l'arrivée de la pièce au laboratoire.

Pour les grosses pièces, le rapport peut parvenir 4 à 7 jours après sa réception au laboratoire s'il n'y a pas de difficulté de diagnostic; dans ce cas, on peut donner un rapport préliminaire.

PROCÉDURES DISPONIBLES

- 2.1 Renseignements généraux
- 2.2 Disponibilité du service
- 2.3 Demande d'une autopsie

2.0 AUTOPSIE

2.1 Renseignements généraux

2.1 Renseignements généraux

2010-07-30

Une autopsie est **demandée par le médecin traitant ou son remplaçant** et **consentie par la famille** sauf dans le cas d'un coroner où la loi lui donne autorité en la matière. Aucune charge n'est prévue lorsqu'une demande est complétée par un médecin et que le décès est survenu dans un établissement du CSSSRY. Les demandes d'autopsie en provenance d'un établissement privé ou d'un coroner ne doivent pas être acheminées au service de pathologie du CSSSRY, car celui-ci n'offre pas le service d'autopsie pour ces demandes.

- Toute demande d'autopsie devra être adressée au pathologiste de garde.
- Avant de faire signer le consentement à l'autopsie, veuillez vous assurer que le pathologiste accepte le cas.
- Seules les demandes d'autopsie des patients décédés dans un établissement du CSSSRY seront considérées.
- Aussi, seuls les cas avec raisons médicales et demandes par le médecin (prescription médicale) seront acceptés.
- Les demandes faites par les familles seulement, non médicalement requises, ne seront pas acceptées.

Les cas de mort suspecte et de décès en dedans de 24 heures après l'hospitalisation, en période postopératoire récente, ou durant l'anesthésie, relèvent du coroner.

Liste des documents essentiels pour que l'autopsie soit faite :

Le dossier d'hospitalisation, le dossier antérieur, la carte de l'hôpital et / ou d'assurance maladie.

Le formulaire "Bulletin de décès" (SP-3)

Plaqué au nom du bénéficiaire

Non signé par le médecin traitant

Le pathologiste complète et signe ce formulaire une fois l'autopsie faite.

Le formulaire "Bulletin de mortinaissance" (SP-4)

Plaqué au nom du bénéficiaire

Non signé par le médecin traitant

Le médecin accoucheur peut compléter (mais n'est pas tenu à) les sections : 22, 23, 24, 25, 26 et 27

Le pathologiste complète et signe ce formulaire une fois l'autopsie faite.

Le formulaire "Autorisation d'autopsie" et « prélèvements de tissus et d'organes »

Dûment signé par un membre de la famille

Disponible au magasin : code 12099 ou AH-276DT

Le formulaire “Demande d’autopsie”

Dûment complété et signé par le médecin traitant qui demande l’autopsie
Disponible au magasin, code 25467 (ou 4040317)



I:\pathologie\
canevas\Demande au

N.B. : Après l'autopsie, le personnel du laboratoire ramène au service d'accueil, le bulletin de décès dûment complété afin de permettre la libération du corps.

2.0 AUTOPSIE

2.2 Disponibilité du service

2.2 Disponibilité du service

2008-02-13

Jours ouvrables : de 8 h à 16 h

Le service de pathologie est fermé les fins de semaine et les jours fériés incluant les fins de semaine de 4 jours (Noël et Jour de l'An)

Les autopsies sont généralement faites entre 10 h et 14 h.

Les demandes d'autopsie faites en dehors du temps de disponibilité du service sont différées jusqu'à la prochaine plage de disponibilité du service.

2.3 Demande d'une autopsie

2008-02-13

Procédure :

2.3.1 **L'élément essentiel pour débiter le processus est la réception au laboratoire au service de pathologie du formulaire de demande d'autopsie** peu importe le quart de travail. Par la suite, sur le quart de jour, aviser le service d'anatomopathologie par téléphone au 4105 afin que le personnel puisse planifier leur travail.

2.3.2 La façon de procéder est la même qu'il s'agisse d'un adulte ou d'un enfant, pour les foetus (peu importe le poids) ou nouveau-né, né vivant (mortinaissance), voir la particularité à 2.3.3 pour le corps.

2.3.3 Faire parvenir :

Corps

Le bénéficiaire décédé doit être enveloppé dans un drap linceul et dûment identifié:

- ▶ son bracelet d'identification doit être laissé au poignet.
- ▶ une carte d'identification doit être attachée à l'extérieur du linceul.

Il est déposé à la morgue, au local HG2-103-A (Hervé-Gagnon, 2^e étage).

Pour les foetus ou nouveau-né, né vivant (mortinaissance), apposer le collant « autopsie demandée » sur le linceul ou la boîte de bois.

Requêtes / Formulaires

Déposer dans la boîte identifiée « Demande d'autopsie » située sur le mur face à la morgue **HG2-103** :

- le dossier complet (*le dossier d'hospitalisation et le dossier antérieur*)
- la carte de l'hôpital et / ou d'assurance maladie
- le formulaire d'autorisation d'autopsie et de prélèvements de tissus et d'organes (AH-276 ou # 12099) dûment signé,
- le formulaire de demande d'autopsie (#4040317 ou 25467)



Pathologie
canevas Demande au

N.B. : Si le personnel infirmier n'a pas obtenu la signature du médecin requérant, faire parvenir une copie de la demande spécifiant que la demande signée suivra sous peu,

- le bulletin de décès (SP-3) ou
le bulletin de mortinaissance (SP-4).

voir la section 2.1 pour les détails concernant les formulaires

PROCÉDURES DISPONIBLES

- 3.1 Etude chromosomiale ou analyse caryotypique.
 - 3.1.1 Prélèvement sanguin
 - 3.1.2 Prélèvement de peau
- 3.2 Liquide amniotique.
- 3.3 Biopsie musculaire.
- 3.4 Biopsie cutanée pour immunofluorescence
- 3.5 Biopsie rénale

3.1 Étude chromosomiale ou analyse caryotypique**2008-02-13**

3.1.1 Prélèvement sanguin :

- Voir « Caryotype » dans le répertoire des analyses de laboratoire.

3.1.2 Prélèvement de peau :

- Au préalable, communiquer avec le service de pathologie, car des dispositions doivent être prises avec l'Hôpital Ste-Justine.
- Prélèvement effectué par le médecin requérant
- Requêtes vertes « Analyses diverses », code #4040386, dûment complétée (voir la section 1.1.1)
- Exigences : Renseignements cliniques obligatoires, une brève histoire de cas. Acheminement du spécimen dans un milieu de transport adéquat avec antibiotiques (exemple RTNI)

Acheminement du spécimen :

Le spécimen doit parvenir au laboratoire avant 8 h 30 le mercredi matin. Bien vouloir préciser qu'il s'agit d'une demande à acheminer immédiatement.

Le spécimen sera expédié rapidement, à 9 h, au laboratoire de cytogénétique de l'Hôpital Ste-Justine.

3.2 Liquide amniotique

2008-02-13

La patiente doit être référée à l'hôpital Ste-Justine.

OU

Faire parvenir le liquide amniotique au laboratoire avant 8 h30.

Disponibilité du test : le mercredi seulement.

Exigences :

- Prévenir à l'avance le service de pathologie ;
- Accompagner la demande d'une histoire de cas ;
- Acheminer le liquide dans un contenant de plastique, stérile, bien fermé code #3030023 ;
- Spécimen adéquatement identifié (voir la section 1.1.1)
- Requêtes vertes « Analyses diverses » , code #4040386, dûment complétée (voir la section 1.1.1)
- Conservation à la température de la pièce;
- Envoyer immédiatement au laboratoire.

3.3 Biopsie musculaire2011-07-26

Cet examen est fait à l'extérieur du CSSSR.

Disponibilité du test :

Le prélèvement doit être envoyé au laboratoire de pathologie avant 11 h du lundi au jeudi (éviter la veille des jours fériés).

Aviser à l'avance le service de pathologie.

Prélèvement :

Le prélèvement doit être effectué par un médecin.

- Nécessaire : 1 gaze stérile
1 boîte de pétri
Saline isotonique
- 1 requête de pathologie, code #4040397 dûment complétée (voir la section 1.1.1)



**formulaire
prescription patho-40**

- Exigences : renseignements cliniques obligatoires, une brève histoire de cas.
- Procédure de prélèvement :
 - Le prélèvement de biopsie musculaire doit être déposé sur une gaze légèrement humidifiée avec de la saline isotonique.
 - La gaze humidifiée est repliée sur la biopsie et déposée dans une boîte de pétri.
 - La boîte de pétri est bien identifiée selon les directives. (voir la section 1.1.2)

Acheminement :

Le prélèvement doit parvenir au laboratoire avant 11 h du lundi au jeudi (éviter la veille des jours fériés).

Le spécimen doit parvenir à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont avant 14 h le même jour.

3.4 Biopsie cutanée par immunofluorescence**2008-02-13**

Cet examen est fait à l'extérieur du CSSSRY.

Disponibilité du test :

Le test est disponible en tout temps. Le prélèvement est conservé jusqu'à la journée de l'envoi au CHUM Notre-Dame.

Prélèvement :

Le prélèvement doit être effectué par un dermatologue.

- Nécessaire :
 - Aviser le service de pathologie afin qu'il procède à la demande du milieu de transport spécifique à cette analyse au CHUM Notre-Dame. Ce milieu de transport sera disponible le mercredi suivant.
 - Requêtes :
 - 1 requête de pathologie, code #4040397, dûment complétée y incluant le diagnostic (voir la section 1.1.1)



**formulaire
prescription patho-40**

- 1 requête fournie par le CHUM Notre-Dame, remplie adéquatement par le médecin requérant.
- Exigences : La demande doit être accompagnée d'une pièce fixée dans le Tissufix.
- Procédure de prélèvement :
 - Le prélèvement de biopsie cutanée est plongé, dès que prélevé, dans le milieu de transport.

Acheminement :

Le prélèvement doit parvenir au laboratoire de pathologie en avant-midi.

Le transport vers le CHUM Notre-Dame a lieu à 8 h 30, le mercredi matin seulement.

3.5 Biopsie rénale2011-07-26

Cet examen est fait à l'extérieur du CSSSRY.

Disponibilité du test :

Le prélèvement doit être envoyé au laboratoire de pathologie en avant-midi afin que le spécimen soit préparé et acheminé au CHUM Hôtel-Dieu avant 16 h le même jour.

Prélèvement :

Le prélèvement doit être effectué par un médecin.

- Nécessaire : 1 gaze stérile
1 boîte de pétri
Saline isotonique
- 1 requête de pathologie, code #4040397 dûment complétée (voir la section 1.1.1)



**formulaire
prescription patho-40**

- Exigences : renseignements cliniques obligatoires, une brève histoire de cas et bilan néphrologique



canevas biopsie
rénale.pdf

- Procédure de prélèvement :
 - Le prélèvement de biopsie rénale doit être déposé sur une gaze légèrement humidifiée avec de la saline isotonique.
 - La gaze humidifiée est repliée sur la biopsie et déposée dans une boîte de pétri.
 - La boîte de pétri est bien identifiée selon les directives. (voir la section 1.1.2)

Acheminement :

Le prélèvement doit être envoyé au laboratoire de pathologie en avant-midi.

Le spécimen doit parvenir au CHUM Hôtel-Dieu avant 16 h le même jour.

PROCÉDURES DISPONIBLES

- 4.1 Rendez-vous
- 4.2 Contrôle de vasectomie
- 4.3 Infertilité et vasovasostomie

SPERMOGRAMME

4.1 Rendez-vous 4.2 Contrôle de vasectomie 4.3 Infertilité

4.1 Rendez-vous (vasectomie et infertilité)

2009-06-23

Le patient doit demander un rendez-vous en s'adressant au centre de rendez-vous.

N.B.: Veuillez prendre note que lors de la prescription d'un spermogramme, il est essentiel de spécifier s'il s'agit d'un cas de vasectomie, de vasovasostomie ou d'infertilité.

Disponibilité :

- Le contrôle de vasectomie est disponible le mardi de chaque semaine sauf les jours fériés.
- Le test de fertilité et vasovasostomie est disponible le jeudi de chaque semaine sauf les jours fériés.

4.2 Contrôle de vasectomie

2008-02-13

Procédure:

- Compléter le formulaire d'ordonnance analyses de biologie médicale #4040379 ; inscrire le type de spermogramme désiré dans la section "Autres analyses" .
- Utiliser un contenant #3030023 fourni par le centre de rendez-vous ou tout autre contenant stérile.
- Demander au patient de noter l'heure de l'éjaculation sur le contenant ainsi que son nom et prénom, # RAMQ ou # dossier de l'hôpital.
- Apporter le prélèvement dans les 2 heures suivant l'éjaculation.
- Garder le prélèvement à la température du corps.
- Mentionner au patient qu'il doit se présenter au laboratoire à l'heure de son rendez-vous, au plus tard à 8 h 30.

Procédure:

- Compléter le formulaire d'ordonnance analyses de biologie médicale #4040379; inscrire le type de spermogramme désiré dans la section "Autres analyses" .
- Utiliser un contenant #3030023 fourni par le centre de rendez-vous ou tout autre contenant stérile.
- Demander au patient de noter l'heure de l'éjaculation sur le contenant ainsi que son nom et prénom, # RAMQ et # dossier de l'hôpital.
- L'éjaculation doit être faite maximum 1 heure avant l'heure du rendez-vous.
- Apporter le prélèvement dans l'heure suivant l'éjaculation.
- Garder le prélèvement à la température du corps.
- Mentionner au patient qu'il doit se présenter au laboratoire à l'heure de son rendez-vous, au plus tard à 8 h 30.

Note : Pour que le résultat de fertilité soit à son maximum, il est recommandé d'avoir 2 jours d'abstinence avant le rendez-vous.